



Le 15 mars 2019

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2019-2020

Les inscriptions scolaires se feront au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Du 23 avril au 15 mai 2019.

Se munir :

- Du livret de famille
- Du carnet de santé de l'enfant
- D'un justificatif de domicile
- Du certificat de radiation de la précédente école.

Pour la classe maternelle, les enfants devront être nés au plus tard au 31 mars 2017.

Le Maire,



PAUDIERE Claude.